

- AVIS D'ATTRIBUTION -

1. Concédant :

SAINT-LOUIS Agglomération
M. Jean-Marc DEICHTMANN, Président
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel : 03.89.70.90.70 - Fax 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : <http://www.agglo-saint-louis.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>
Catégorie : Collectivité territoriale
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet du contrat :

Intitulé :

Concession de Service Public pour la gestion et l'exploitation d'un service public d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et des animations Enfance-Jeunesse

Classification CPV :

Code CPV	Libellés des codes CPV
85312110-0	Services de crèches et garderies d'enfants
92331210-5	Services d'animation pour enfants

Durée du contrat :

Le contrat de concession est conclu pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2027 soit jusqu'au 31 décembre 2031 inclus.

Type de procédure :

Procédure de concession de service public en application des articles L. 3120-1 et suivants du code de la commande publique et des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

La procédure est de type ouverte avec dépôt des candidatures et offres à la même date.



Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Critères de jugement des offres	Pondération
Qualité technique de l'offre au regard du mémoire technique	60%
Qualité financière de l'offre au regard du Compte d'exploitation prévisionnel (CEP) consolidé	40%

Publications antérieures concernant le même contrat :

Avis d'appel public à la concurrence paru :

- Au BOAMP, avis n° 26-19826, publié le 25 février 2026

4. Attribution du contrat :

Date d'attribution du contrat : Lundi 19 octobre 2026

Titulaire du contrat :

FEDERATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE

4, rue des Castors

68200 MULOUSE

Montant du contrat :

Versement par l'autorité concédante d'une compensation pour contraintes de service public d'un montant total de 1 562 115 euros (valeur à août 2026) sur la durée d'exécution du contrat

5. Renseignements complémentaires :**Autres informations :**

Date de signature du contrat : Lundi 12 octobre 2026

Le contrat est consultable au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au Service Marchés Publics de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

6. Procédures de recours :**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix

B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex

Tél : 03.88.21.23.23

Fax : 03.88.36.44.66

E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr

<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix

B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

Date d'envoi du présent avis : Mardi 20 octobre 2026